

Elections municipales 2014

Les élections municipales de 2014 auront lieu les dimanches 23 et 30 mars.

A cette occasion, un petit rappel du mode de scrutin dans notre commune qui comporte moins de 1000 habitants. Au total, quinze conseillers devront être élus.

La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux apporte un certain nombre de modifications qui vont sensiblement changer les habitudes de vote dans nos communes. Il convient d'être attentif à ce nouveau mode de scrutin afin d'éviter que les bulletins déposés dans l'urne soient déclarés nuls pour non-respect de la réglementation.

Tous les candidats doivent se déclarer préalablement en Préfecture

Pour notre village le principe de **panachage est maintenu** mais vous ne pourrez voter que pour des candidats qui auront au préalable déclaré leur candidature en préfecture. La liste des candidats déclarés sera affichée dans le bureau de vote. Tout vote pour un candidat non déclaré ne sera pas pris en compte.

Pour notre commune la parité femme homme n'est pas obligatoire.

Les règles d'élections du maire et des adjoints restent inchangées.

Pour l'emporter au 1^{er} tour, un candidat doit :

Récolter la majorité absolue des voix (la moitié des voix plus une)

Plus de 25% des électeurs inscrits doivent avoir voté pour lui

Les candidats qui ont obtenu une majorité absolue se voient attribuer un siège au conseil municipal

Au second tour, on applique les mêmes règles qu'au premier tour. Les candidats obtenant le plus de voix emportent les sièges restant au conseil municipal.

La loi a défini le principe des élections des conseillers communautaires :

Pour notre commune qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et qui compte 1 conseiller communautaire ce sera le maire nouvellement élu qui sera conseiller communautaire avec un suppléant qui sera le premier adjoint.

Les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales, doivent le faire impérativement avant le 31 décembre 2013.

Les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale



Décembre 2013

Edito du maire :

La commune et ses habitants ont été impactés par le violent orage qui s'est abattu sur la Drôme des collines le 23 octobre. La rivière La Savasse et le ruisseau La Druivette ont quitté leur lit provoquant des inondations d'habitations et de terrains. Des maisons de particuliers ont connu des désordres par des écoulements d'eau venus des collines. On a constaté des glissements de terrains, des fossés obstrués et des voiries endommagées en de nombreux points.

La reconnaissance d'état de *catastrophes naturelles* demandée dès le 25 octobre, a été reconnue le 26 novembre pour notre commune. L'Etat et le département nous ont promis des aides pour la réparation des dégâts.

Les remises en état ne pourront débuter qu'après l'acceptation des dossiers. Mais le délai d'intervention des entreprises spécialisées est à ce jour allongé face à l'ampleur des dommages subis dans la région.

Je remercie toutes les personnes ayant proposé leur aide bénévole et spontanée, qui nous ont permis de prendre les premières mesures de sécurité.

La nature ne nous épargne pas cet automne, un épisode neigeux précoce a provoqué des chutes d'arbres bloquant certaines routes.

Au nom de tout le conseil municipal, je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien cordialement

Claude BOURNE

Vie scolaire

L'année 2014 devrait voir le début des travaux de réhabilitation de l'école. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie. Les premiers travaux consisteront durant la période estivale des vacances scolaires en la rénovation de la toiture (charpente, tuiles, zinguerie). La deuxième phase des travaux consistera en l'agrandissement de l'école par la construction d'une salle supplémentaire. Enfin des travaux de restructuration de l'espace commun à l'intérieur de l'école entre les deux classes, puis la rénovation des façades termineront cet important projet de la commune. L'isolation thermique du bâtiment sera également traitée.

Vie de la commune

- Le vendredi 22 novembre 2013 avait lieu l'inauguration des trois logements dans « le chalet » au cœur de notre village et ce à proximité de la mairie et de la salle des fêtes. Cette belle opération immobilière qui combine la construction de trois logements dont deux T.2 de 51 m² accompagnés d'une terrasse de 6 m² chacun et d'un T.3 de 67 m² avec une terrasse de 20 m² dispose d'un espace vert et de trois places de parking dont deux pour personnes à mobilité réduite. La régie municipale assure la livraison de chaleur et l'eau chaude sanitaire à cette résidence.

A cette occasion, notre maire Claude BOURNE a remis les clés aux trois locataires. Cette petite manifestation a eu lieu en la présence d'Isabelle ROUX présidente d'Habitat Pays de Romans (HPR), de Philippe AMETTE architecte du projet, de quelques membres du conseil municipal et administrateurs d'HPR.

- Le samedi 7 décembre a eu lieu le repas des anciens de la commune offert par le CCAS. Plus de 50 personnes ont bénéficié d'un excellent repas préparé comme de coutume par Mr et Mme DIDIER, restaurateurs à Saint Antoine.

- Au cours de 1^{er} semestre 2014 des contrôles inopinés à la fumée seront effectués sur le réseau d'assainissement collectif. Pas de panique, si de la fumée s'échappe de regards, canivaux, toitures....

- En bref :

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24/12/2013 au 06/01/2014 . Ouverture exceptionnelle le 31 décembre pour inscription sur la liste électorale.

Agenda

- Vendredi 3 janvier 2014 à 18 heures : vous êtes conviés aux **vœux de la municipalité** à la salle polyvalente.

A cette occasion, la présence des nouveaux Geyssanais et Geyssanaises serait la bienvenue afin de faire plus ample connaissance

- Dimanche 5 janvier 2014 : matinée boudin- caillettes organisée par le comité des fêtes
- Dimanche 2 février : repas chevreuil organisé par l'ACCA
- Mercredi 26 mars : repas cabri du club de l'Amitié

Le Référent Sûreté

Qu'est ce que le référent sûreté ?

Les 200 référents sûreté de la gendarmerie agissent quotidiennement au profit des collectivités territoriales, des entreprises et des particuliers afin de leur apporter une expertise et des conseils en matière de prévention technique de la malveillance.

Le référent sûreté connaît la délinquance, les modes opératoires des malfaiteurs et suit l'évolution des actes de malveillance sur l'ensemble de sa zone de compétence.

Le cadre d'action du référent sûreté

La consultation de sûreté : conseils formulés oralement au demandeur

Le diagnostic de sûreté : document écrit sommaire au profit d'un demandeur présentant un intérêt opérationnel

L'audit de sûreté : étude approfondie d'un bâtiment, d'un site, d'une organisation technique ou humaine, suivie de préconisations techniques, humaines et organisationnelles

Le diagnostic de vidéoprotection : conseil apporté aux collectivités territoriales dans la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection : aspects techniques, juridiques, organisationnels et opérationnels

L'évaluation des études de sûreté et de sécurité publique, réalisées par des tiers sont examinées par le référent sûreté avant d'être validées par la sous-commission départementale de sécurité publique

Coordonnées des référents sûreté

Groupement de Gendarmerie Départementale de la Drome
Avenue Dupré de Loire 26000 VALENCE tél : 04 75 82 56 66

Adjudant Chef Christophe AUGUSTE Tél : 06 24 62 38 36

Adjudant Hervé LEANNI Tél : 06 26 71 30 77

referent-surete-ggd26@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Covoiturage

Pour s'inscrire trois possibilités s'offrent à vous :

- Sur le site : www.vap-drome.fr
- Dans votre mairie (une brochure explicative est à votre disposition)
- A la communauté d'agglomération du Pays de Romans ; Tél : 04 75 70 68 94